

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2025



Aix Marseille Université

Première université française avec plus de 80 000 étudiants, 8 000 personnels et 800 000 m² de patrimoine immobilier, Aix Marseille Université (amU) délivre près de 1 100 diplômes au sein de ses 17 composantes (facultés, écoles et instituts de formation). Reconnue pour son excellence scientifique, elle figure dans le TOP 5 des universités françaises au classement de Shanghai.

Bénéficiant d'un maillage territorial unique à travers ses 54 sites implantés sur 4 départements et 10 villes (dont une antenne à Wuhan, Chine), elle est un atout considérable pour le développement économique du territoire.

Cheffe de file de l'alliance européenne CIVIS, amU conjugue ancrage régional et ambition internationale. Ainsi, elle accueille plus de 12 000 étudiants internationaux et développe des partenariats stratégiques à travers le monde entier.

Université de recherche intensive, l'obtention du label « initiative d'excellence » en 2012 lui a permis de se hisser au rang des meilleures universités du monde. amU abrite 121 structures de recherche, 12 écoles doctorales, 20 instituts d'établissement interdisciplinaires et 72 plateformes technologiques de pointe en lien avec les grands organismes nationaux.

Elle déploie une politique d'innovation ambitieuse, à travers la création de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) identifiée comme l'un des 25 lieux qui changent l'innovation en France, et en pilotant des initiatives majeures comme le Marseille Immunology Biocluster, le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI Provence) ou la Mission Europe pour la Recherche.

Université citoyenne et engagée, amU s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal. Sa Fondation Universitaire renforce son engagement en faveur de la diversité, l'inclusion et la lutte contre la précarité.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Préparer nos étudiants à leur vie professionnelle future nécessite de maintenir nos formations au plus haut niveau d'excellence.

- En versant ce soutien précieux à notre faculté :
- Vous contribuez à la qualité et à la professionnalisation de nos formations
- Vous favorisez l'innovation pédagogique
- Vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs
- Vous devenez nos partenaires privilégiés

Qu'en faisons-nous ?

En versant la taxe, vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :

- Financement des travaux pratiques
- Acquisition et renouvellement des matériels
- Modernisation des équipements pédagogiques
- Déploiement du numérique dans les enseignements
- Soutien aux projets pédagogiques innovants

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

L'URSSAF est désormais chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.

En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2025

à la faculté de pharmacie

d'Aix Marseille Université via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Calendrier 2025

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2025 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2024 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2025.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le **5 mai 2025** pour les entreprises de +50 salariés et le **15 mai 2025** pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ la composante destinataire de votre taxe au sein d'Aix Marseille Université, **du 27 mai au 4 octobre 2025**, via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations, **<https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive>** à l'aide de vos identifiants SOLTEA.

FACULTÉ DE PHARMACIE

Code UAI :

0132138D

3 - Un déroulé des formations éligibles de la faculté de pharmacie est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation particulière. Vous pouvez également consulter la liste des formations éligibles d'amU sur la page web taxe d'apprentissage d'amU :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>

Faculté de pharmacie

Jean-Paul Borg, Doyen

La faculté de pharmacie forme des professionnels de santé spécialistes du médicament, des produits de santé et de la biologie médicale.

La formation est scientifique, multidisciplinaire et professionnalisante. Fortement interfacée avec le milieu socio-économique, elle prépare ses étudiants à l'exercice professionnel de la pharmacie dans toutes ses dimensions : officine, industrie, recherche et développement, pharmacie hospitalière et biologie médicale. L'accès à ces métiers se fait grâce à des parcours personnalisés, offrant une large place aux enseignements pratiques et aux stages professionnels. La recherche est un axe fort de la faculté s'appuyant sur des unités de recherche labellisées, dans les domaines du vasculaire, de la cancérologie, de la neurologie, de l'infectiologie, de la chimie, de l'environnement, de l'ingénierie galénique, de la pharmacocinétique et des biotechnologies. Le développement professionnel continu permet une adaptation permanente à l'évolution des métiers de la pharmacie.

Outre le diplôme d'État de Docteur en pharmacie, elle forme également aux niveaux Licences professionnelles, Masters, et propose des formations en alternance incluant la formation des préparateurs en pharmacie en lien avec les CFA.

La faculté en chiffres

2 500 étudiants en formation initiale

55 universités partenaires

110 enseignants-chercheurs

11 unités de recherche

81 personnels techniques et administratifs

Siège de la faculté :

27 Bd Jean Moulin
13385 Marseille cedex

Contact :

Dorine Mortelette
+33 (0)4 91 83 55 71
dorine.mortelette@univ-amu.fr

pharmacie.univ-amu.fr

